

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-461 DU 11 OCTOBRE 2013

portant ratification de l'accord de prêt signé à Washington DC (USA), le 17 avril 2013 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre de la mise en œuvre du Huitième Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PRSC 8).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** loi n° 2013- 19 du 11 octobre 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Washington DC (USA), le 17 avril 2013 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre de la mise en œuvre du Huitième Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PRSC 8)
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de dix neuf millions neuf cent mille (19 900 000) de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) soit environ trente millions de dollars des Etats Unis (EU) équivalent à quinze milliards (15 000 000 000) de francs CFA, signé à Washington DC (USA), le 17 avril 2013 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre de la mise en œuvre du Huitième Crédit *ay*

d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PRSC 8) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique
et de la Prospective,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alassane SOUMANOU.-
(Ministre Intérimaire)



Jean-Michel H. ABIMBOLA.-
(Ministre Intérimaire)

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MDAEP 4 MEF 4 autres ministères 24-
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3-
UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.- 4

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-461 DU 11 OCTOBRE 2013

portant ratification de l'accord de prêt signé à Washington DC (USA), le 17 avril 2013 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre de la mise en œuvre du Huitième Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PRSC 8).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** loi n° 2013- 19 du 11 octobre 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Washington DC (USA), le 17 avril 2013 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre de la mise en œuvre du Huitième Crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PRSC 8)
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de dix neuf millions neuf cent mille (19 900 000) de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) soit environ trente millions de dollars des Etats Unis (EU) équivalent à quinze milliards (15 000 000 000) de francs CFA, signé à Washington DC (USA), le 17 avril 2013 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre de la mise en œuvre du Huitième Crédit *ay*

d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PRSC 8) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique
et de la Prospective,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alassane SOUMANOU.-
(Ministre Intérimaire)



Jean-Michel H. ABIMBOLA.-
(Ministre Intérimaire)

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MDAEP 4 MEF 4 autres ministères 24-
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3-
UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.- 4